

## ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

### « LES MOUSSAILLONS »

### Projet Pédagogique

2019/2020



#### **Direction**

Madame LATCHIMY Johanna

☎ 07.71.43.39.50



# Projet éducatif Local

Commune située à 20 km du centre de Lyon, Genas recense 12 837 habitants (source INSEE (*Institut National de la Statistique et des Études Économiques*), chiffres en vigueur au 01/01/2016).

Le **Projet éducatif local** en matière de petite enfance/enfance, a fait l'objet d'un diagnostic concerté en présence des différents partenaires. Ainsi, à partir des besoins identifiés, les orientations ci-après ont été déclinées :

- ✓ Situer l'intérêt de l'enfant en place centrale dans toute offre dispensée sur la commune : tendre vers « *la journée idéale pour un jeune enfant* », dans le respect de son rythme, de ses besoins spécifiques
- ✓ Accompagner la préscolarisation et la scolarisation du jeune enfant
- ✓ Optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande
- ✓ Soutenir la fonction parentale

À ce titre, l'accueil de loisirs à la vocation d'un service public, destiné à offrir un mode de garde de qualité, conciliant les contraintes horaires des parents, ainsi que les rythmes et besoins des enfants.

Par ailleurs, la commune a établi une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, pour percevoir des prestations de services octroyées aux accueils de loisirs, afin d'améliorer l'accueil des enfants de 3 à 6 ans et faciliter l'accès à toutes les familles.

Depuis 2014, Genas a intégré le réseau des « *Villes Amies des Enfants* », porté par l'UNICEF (*Fonds des Nations unies pour l'enfance*) et l'Association des Maires de France.

La ville de Genas a été confirmée « *Ville amie des Enfants* » pour la période 2014-2020.

L'**accueil de loisirs « les Moussaillons »**, concerne les enfants âgés de 3 à 6 ans. Il est organisé durant leurs temps libres (les mercredis et les vacances scolaires). Sa mission d'accueil et d'animation, répond aux besoins suivants :

- ✓ **Sociaux** : en organisant l'accueil des enfants dont les parents sont confrontés à un besoin de garde, tout en favorisant l'accès à des pratiques d'activités de loisirs éducatifs adaptés.
- ✓ **Éducatifs** : en contribuant au développement de l'enfant, de son épanouissement social et civique, par la prise d'initiatives et de responsabilités.
- ✓ **Culturels** : en permettant à chaque enfant d'enrichir et de développer ses acquis, notamment au travers d'activités artistiques, sportives, culturelles et scientifiques... mais aussi dans la connaissance des autres, de leurs différences, de leurs cultures.

De plus, la petite enfance correspond à une période de développement intense. Les besoins sont à la fois spécifiques et divers selon les enfants ; ils se situent à plusieurs niveaux :

- ✓ Besoin physiologique et de développement (envie de grandir, d'être autonome) ;
- ✓ Besoin de sécurité affective et physique ;
- ✓ Besoin de socialisation (capacité à entrer en relation) ;
- ✓ Besoin d'élaboration de son identité personnelle (reconnaissance et estime de soi).

Pour répondre à ces besoins, l'accueil collectif en structure de loisirs, développe différents objectifs éducatifs :

- ✓ Favoriser l'autonomie de l'enfant durant tous les moments de la vie quotidienne ;
- ✓ Faciliter le développement psychique et moteur de l'enfant par le biais d'activités ludiques et diversifiées ;
- ✓ Favoriser la socialisation de l'enfant et développer son esprit critique ;
- ✓ Développer l'éveil culturel de l'enfant.

# SOMMAIRE

**1. Carte d'identité de l'accueil de loisirs**

**2. Les objectifs pédagogiques**

**3. L'organisation**

**4. L'équipe pédagogique**

**5. Les parents**

**6. L'évaluation du projet**

## Annexes :

- **Les activités et les jeux**
- **L'enfant porteur de handicap**

<b>Lieu d'implantation :</b>	Accueil de loisirs sans hébergement « <i>Les Moussaillons</i> » la maison Daniel Quantin 14 rue Henri Réaux 69740 Genas
<b>Organisateur :</b>	Mairie de Genas <i>Direction de la Politique Éducative Locale (DPEL)</i> Directeur DPEL : Romain BELATTAR  Place du Général de GAULLE BP 206 69741 Genas cedex ☎ 04.72.47.11.11
<b>Type d'accueil :</b>	Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
<b>Tranche d'âge :</b>	3-6 ans
<b>Effectif :</b>	Capacité maximale de 53 enfants les vacances (Agrément PMI – Protection Maternelle et Infantile)  61 enfants les mercredis
<b>Numéro d'agrément :</b>	0690219CL000415 / 0690219CL000315
<b>Modes de fonctionnement :</b>	Mercredis et vacances scolaires, toute la journée de 7h30 à 18h15

### 1. Carte d'identité de l'accueil de loisirs

#### Équipe :

1 directrice BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)



8 animateurs titulaires BAFA (*Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur*) et 2 stagiaires, à adapter en fonction de l'effectif

#### Personnel annexe :

- ATSEM

#### Personnel technique :

- Personnel de service (cuisine, hygiène et entretien des locaux)
- Personnel technique de la ville (petits travaux d'entretien)

## **Locaux :**

L'accueil de loisirs est implanté à la Maison de toutes les Générations. Il comprend les espaces suivants :

- 3 salles d'activités
- 1 salle couchette
- 1 salle d'évolution
- 15 sanitaires enfants
- 1 douche
- 1 sanitaire adulte
- 1 réfectoire
- 1 cuisine de collectivité (liaison froide)
- 1 bureau de direction
- 1 cuisine pédagogique
- 2 cours extérieures avec jeux pour enfants
- 1 préau
- 1 terrain de pétanque

## **Environnement :**

La structure est située dans un environnement permettant l'accès à des services tels que :

- City stade
- Pharmacie ; médecin
- Lieux de convivialité (Parc Réaux)
- Aire de jeux
- Cars TCL : Lignes 28 et 29
- Médiathèque et ludothèque
- Espace culturel
- Centre Communal d'Action Sociale / Maison du Rhône
- Hôtel de ville

## **2. Les objectifs pédagogiques**

La vie en collectivité pour le jeune enfant ne se décrète pas, elle se construit. En pleine phase de développement et d'apprentissage, de 3 à 6 ans, l'enfant a donc besoin d'être accompagné dans ses relations sociales. Pour autant, la vie collective n'exclut pas la prise en compte de chaque individualité ; point majeur du travail de l'équipe pédagogique.

### **➔ Objectifs généraux :**

- Apprendre à vivre en collectivité

Devenir autonome, prendre en compte l'individu. Coexister avec nos différences, mettre en avant le vivre ensemble. Prendre des initiatives à sa mesure.

- Développer son esprit critique

Prendre du recul sur certaines actions et pouvoir définir et comprendre la notion du bien et du mal. Analyser la situation et réagir en fonction.

➔ Objectifs opérationnels :

Dit objectif secondaire doit être basé sur les constats de l'évolution du public un objectif ou deux par tranches d'âges ce qui permet de pouvoir mettre les moyens organisationnels et humains nécessaire pour y répondre, le temps des différentes périodes.

Objectif posé par l'équipe d'animation.

### Vie quotidienne :

Les enfants sont répartis en groupes, en distinguant les 3-4 ans et les 5-6 ans. Les animateurs se répartissent de façon stable et équilibrée dans ces groupes ; ils sont référents pour les enfants du groupe.

⇒ *L'hygiène :*

L'apprentissage de l'hygiène est important pour les 3-6 ans. Pour cela les animateurs veillent à son respect, en mettant en place des rituels qui rythment la journée : se laver les mains plusieurs fois par jour, se moucher avec un mouchoir en papier...

À la sortie du réfectoire, les animateurs interpellent les enfants et leur proposent d'aller se brosser les dents. Ce geste est laissé au bon vouloir des enfants, selon leurs habitudes familiales.

Les parents sont invités à mettre dans le sac à dos de leur enfant, le nécessaire pour se brosser les dents.

En cas de petit accident il est recommandé de mettre un change dans le sac de l'enfant. Si l'enfant n'a pas de change, il sera douché et changer avec des vêtements du centre. Les familles seront chargées de nous rapporter les vêtements propres dès que possible.

### Journée type : vacances

Heures	Intitulé	Explication
<b>7H45 -9H00</b>	Accueil matin	Les enfants arrivent de façon échelonnée et rejoignent ceux déjà arrivé, sur un temps de jeux libre et calme.
<b>9H -10H30</b>	Activité	Réalisation de l'activité manuelle, sportive ou scientifique dans les salles ou à l'extérieur.
<b>10H30-11H30</b>	Jeux libre	Un temps libre en extérieur ou dans les salles est proposées aux enfants avant le repas.
<b>12H-13H</b>	Repas	Temps de repas encadré par les animateurs. La société ELIOR met à disposition son personnel durant ce temps.
<b>13H15-13H30</b>	Hygiène	Les animateurs donnent la possibilité aux enfants de pouvoir se brosser les dents.
<b>13H45- 15H</b>	Temps calme et sieste	Sieste pour les plus petits et temps de repos pour les plus grands. (jeux calme, histoire, relaxation...)
<b>15H-16H15</b>	activités	Activités de l'après-midi extérieur ou intérieur. Manuelle, sportive ou scientifique.
<b>16H15</b>	Gouter	Le temps du gouter peut-être par petits groupes ou partagé.
<b>17H-18H15</b>	Accueil du soir	Départ échelonné des enfants les parents viennent les récupérer dans leur salle. (Porte coté moussaillons) Jeux divers encadrés par les animateurs.

## Journée type : mercredi

Heures	Intitulé	Explication
7H45 -9H00	Accueil matin	Les enfants arrivent de façon échelonnée et rejoignent ceux déjà arrivé, sur un temps de jeux libre et calme.
9H -10H30	Activité	Réalisation de l'activité manuelle, sportive ou scientifique dans les salles ou à l'extérieur.
10H30-11H30	Jeux libre	Un temps libre en extérieur ou dans les salles est proposées aux enfants avant le repas.
11h15- 11h30	Arrivée des enfants	lavage de main, toilette et on rejoint les copains pour manger.
12H-13H	Repas	Temps de repas encadré par les animateurs. La société ELIOR met à disposition son personnel durant ce temps.
13H15-13H30	Hygiène	Les animateurs donnent la possibilité aux enfants de pouvoir se brosser les dents.
13h30-13h45	Départ des enfants	Les enfants inscrit le matin sont récupéré par leurs parents.
13H45- 15H	Temps calme et sieste	Sieste pour les plus petits et temps de repos pour les plus grands. (jeux calme, histoire, relaxation...)
15H-16H15	activités	Activités de l'après-midi extérieur ou intérieur. Manuelle, sportive ou scientifique.
16H15	Gouter	Le temps du gouter peut-être par petits groupes ou partagé.
17H-18H15	Accueil du soir	Départ échelonné des enfants les parents viennent les récupérer dans leur salle. (Porte coté moussaillons) Jeux divers encadré par les animateurs.

Après trois retard (au-delà de 18h15) une pénalité de 15€ sera facturé par tranche de 15 min entamées.

### Les PAI :

Les enfants aillant des PAI apportent leur panier repas en début de journée. Ce panier repas est stocké dans un frigo qui leur est spécialement dédié, ainsi qu'un four à micro-onde pour les plats chauds. Le temps du midi, les repas sont à la charge du personnel de cantine qui réchauffe et apporte les plats. Pour le temps des goûter les animateurs sont chargé de récupérer le panier repas des enfants, de les distribuer et de rendre le soir le panier repas aux familles.

### Les repas :

Les enfants sont encouragés à goûter les différents plats proposés le jour « J » ils ne sont pas forcés à finir leur assiette mais nous veillons à ce qu'ils ne repartent pas le ventre vide. Les menus sont adaptés aux sans porc il peut être remplacé par une autre viande, du poisson ou des œufs. Il n'est cependant pas adapté pour les sans viande, dans le cas du poulet ou autre viande.

### 3. L'organisation

L'action éducative doit être centrée sur l'enfant, en prêtant attention à son rythme de développement et de croissance. L'organisation du temps comporte donc à la fois des temps d'activités, et des temps de vie quotidienne.

L'enfant va intégrer petit à petit des règles de vie qui assurent sa sécurité et organisent les différents temps de la journée. Ces règles, essentielles, lui permettent d'apprendre à vivre ensemble tout en s'épanouissant dans les activités proposées et la vie en collectivité.

#### 4. L'équipe pédagogique et professionnelle

L'équipe pédagogique est gérée par la directrice de l'accueil de loisirs. Sa mission consiste à mettre en œuvre le projet éducatif local, dans le respect de la réglementation et des besoins de l'enfant et sa famille.

Cette équipe est également composée d'animateurs avec des qualifications différentes (titulaires BAFA, stagiaires BAFA, BAFD, CAP (*Certificat d'Aptitude Professionnelle*) petite enfance ou encore sans qualification).

D'autres professionnels interviennent sur la structure : un agent d'entretien et du personnel de restauration. Ou encore intervenant si nécessité pour des activités pédagogiques et ludiques.

La **directrice** assure les fonctions suivantes :

- L'élaboration du projet pédagogique, en lien avec le projet éducatif local, ainsi que sa mise en œuvre
- Le management de l'équipe d'animation (recrutement, formation, entretien d'évaluation)
- La gestion du personnel d'entretien et de restauration
- La gestion administrative et budgétaire (service de restauration « *Toque et Sens* »)
- L'entretien des relations avec les familles et les partenaires, accueil de loisirs « *La Galipette* », intervenants socioculturels, le secteur jeunesse, prestataires de loisirs, maison de retraite « *Le Verger* », ludothèque, médiathèque...)
- Le lien avec la direction de la politique éducative locale

L'**animateur** veille avant tout à la sécurité physique et affective des enfants.

Par rapport aux enfants (*l'animateur est la référence immédiate pendant le séjour*)

- Être à l'écoute de leurs besoins, s'adapter, établir un dialogue
- Avoir une posture d'éducateur et non de « *copain* »
- Le « non » doit être justifié et expliqué
- Être un guide pour l'enfant
- Donner l'exemple (tenue, attitude, langage ...)
- Établir un climat de respect et de confiance

Par rapport à la sécurité (*l'animateur est entièrement responsable de son groupe*)

- Connaître les normes d'encadrement, les protocoles de sécurité
- Veiller à la sécurité affective de l'enfant
- Adapter les effectifs en fonction des besoins
- Avoir toujours à portée de main une trousse de secours complète

Par rapport aux familles (*derrière chaque enfant, il y a sa famille*)

- Être présent à l'arrivée et au départ de l'enfant
- Être vigilant au rangement des lieux, à l'image donnée
- Dialoguer, rassurer, raconter ce qui a été fait dans la journée
- Inspirer confiance, être à la hauteur de cette confiance donnée

L'**agent d'entretien** remplit les missions suivantes :

- Il est garant de la propreté des lieux
- Il doit entretenir les lieux dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité
- Il veille à établir des relations conviviales avec les enfants et l'équipe d'animation

Le **personnel de restauration** remplit les missions suivantes :

- Il applique la méthode HACCP (*système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments - Analyse des dangers / points critiques pour leur maîtrise*),



dans l'ensemble des tâches quotidiennes (contrôles et tests des produits à la livraison, respect de la liaison froide, réchauffe des repas...)

- Il assure le service du repas en tenant compte des régimes spécifiques et en veillant à établir des relations conviviales avec les enfants et l'équipe d'animation
- Il assure le nettoyage du réfectoire à la fin du service
- Il s'adapte au rythme des repas de l'enfants.

## 5. Les parents

Établir une relation de confiance avec les animateurs est primordiale pour assurer le bien-être de l'enfant. Cela se fait par le dialogue au quotidien, la qualité de la communication avec les animateurs autant le matin que le soir, mais aussi par la mise en place de différents temps et modalités :

- Le dialogue autour de la journée de l'enfant
- Les réunions de présentation conviviales
- La participation à certains spectacles

L'intégration de l'enfant passe par une demi-journée gratuite d'adaptation. Ce temps est également un moment privilégié d'accueil de chaque parent (entretien individuel, réponses aux questions et attentes diverses, visite de la structure).

La directrice reste disponible sur la structure, pour répondre aux questions, aux inquiétudes et besoins des parents.

Les enfants seront emmenés à cohabiter avec des enfants en situation de handicap. **cf. annexe**

## 6. L'évaluation du projet

*Évaluation des activités par les enfants :*

L'esprit critique de l'enfant est exercé au cours de la journée en l'amenant à dire s'il a aimé ou pas une activité et en expliquant les raisons de son choix.

Les activités sont également évaluées en fonction de l'enthousiasme des enfants et de leur participation spontanée.

*Évaluation en équipe d'animation :*

Un bilan quotidien est effectué, avec l'équipe d'animation. Sur les difficultés rencontrées et les solutions mises en place pour adapter les activités au besoin

*Évaluation de la part de la direction :*

En fin de période ou de vacances, la directrice effectue une évaluation de la structure lui permettant de rendre des comptes au directeur de la Direction de la Politique Éducative Locale.

Cette évaluation porte sur :

- La mise en œuvre du projet pédagogique (objectifs respectés, thématique déployée...)
- La vie du groupe (équilibre dans les groupes constitués, place de chaque enfant, respect du rythme et des besoins des enfants)
- Le fonctionnement avec les différents partenaires
- La gestion administrative

## Annexe

### • Les activités et les jeux

#### Δ Les activités

Les activités sont établies à partir d'une thématique définie à l'avance, et listées dans le programme disponible sur le portail famille (<https://ville-genas.espace-famille.net/>) ; par courriel via le service DPEL et en formule papier, sur place aux Moussaillons et à l'accueil de la mairie.

Facteur essentiel dans le développement intellectuel, physique et moral de l'enfant, elles sont adaptées selon l'âge et les potentialités des enfants.

- L'enfant est invité à adhérer aux activités, sans que cela lui soit imposé. La convivialité et la mise en scène des animateurs doivent susciter la curiosité et l'adhésion naturelle des enfants.
- L'enfant est aussi libre de choisir ses propres activités lors des « temps libres ».

Les activités se présentent sous plusieurs formes : activités sportives, culturelles, culinaires, visites, expression corporelle, musique, création, bricolage, nature.

#### Δ Les jeux

Le jeu est une activité naturelle pour l'enfant, lui permettant d'investir son énergie, de se concentrer, de s'amuser, de préciser ses gestes, et d'apprendre de nouvelles choses. Mais c'est également un outil de socialisation. Jouer à un jeu de règles, c'est comprendre les règles et entrer dans l'univers imaginaire du jeu... mais aussi respecter les autres joueurs !

Le jeu comporte trois éléments essentiels :

- La liberté de l'enfant
- La gratuité, car aucun résultat n'est attendu en retour
- Le fictif, pour laisser place à l'imagination

Il existe différents types de jeux en lien avec le développement de l'enfant (Cf. Jean PIAGET – psychologue Suisse - « Les stades de l'évolution individuelle ») :

- Jeux symboliques :
  - Jeux de rôle : espace réservé aux jeux de rôle (supermarché, dînette)
  - Jeux de mise en scène : utilisation de figurines, personnages
- Jeux d'assemblage : construction, légos, kapla, puzzle
- Jeux de règles : jeux de société
- Jeux extérieurs : jeux sportifs

Lors de l'activité, il est indispensable de prévoir un temps de rangement. Les enfants sont sensibilisés à ranger avec les animateurs les espaces ludiques et les jeux.

### • L'enfant porteur de handicap

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005).

Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

- Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal),
- Le principe de traitement devant le service public,
- L'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posée par la loi du 11/02/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/05/2006.

Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé sera précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et sera motivée par des éléments **objectifs** et **circonstanciés** rendant impossible cet accueil.

La structure est ouverte à l'accueil d'enfants porteurs de handicap. L'objectif étant le bien-être de l'enfant, l'accueil sera réalisé en fonction des moyens humains et matériels. Pour cela un protocole est mis en place.

L'objectif principal est d'accompagner l'enfant dans ses besoins en travaillant sur :

- Les repères (temporels, spatiaux et affectifs)
- Sa participation aux activités
- L'adaptation à un milieu nouveau
- L'individualisation et l'autonomisation de l'enfant
- Les soins adaptés aux besoins de l'enfant

Les activités sont un support intéressant pour développer l'expression, la création, l'autonomie et la socialisation de l'enfant. L'objectif est de favoriser un environnement sécurisant affectivement et physiquement, pour conduire l'enfant vers plus d'autonomie. La mise en place des repères dans le temps et dans l'espace, favorisée par un accompagnement adapté, permettra de le rassurer et de l'ouvrir à des activités créatives, ludiques et sportives où il pourra s'épanouir en toute sécurité et confiance.

Ce que l'équipe d'animation propose à un enfant porteur de handicap :

- **Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.**
- **Faire preuve d'égalité.**
- **Lui procurer de la stabilité.**
- **Respecter son rythme.**
- **Respecter sa personne et sa dignité.**
- **Prendre en compte ses besoins spécifiques.**
- **Lui permettre de partager ses loisirs et de participer à des activités ou à des aventures.**
- **Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.**
- **Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.**
- **Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.**
- **Lui permettre de prendre du plaisir.**
- **Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.**
- **Nommer un référent.**

### **Accueil de la famille**

Une rencontre de premier contact doit avoir lieu avant la mise en place du protocole.

Ce premier échange a pour objectif de faire un état des lieux de la situation actuelle : souhait, volonté et possibilité de chacun.

Il est nécessaire d'établir une relation positive et constructive avec la famille. Pour cela, il est impératif que le dialogue soit ouvert entre la famille et l'équipe pédagogique afin de présenter la situation. En présentant le handicap et ses modalités, la famille permet à l'équipe d'animation d'être à même d'apporter à l'enfant un accueil parfaitement adapté à sa situation.

### **Points abordés durant la rencontre famille-direction :**

- La recevabilité de la demande aux regards des possibilités locales (moyens humains, matériels...).
- La définition des besoins et particularités de l'enfant.
- La définition du rôle de chacun.
- La prise de conscience que l'accueil de loisirs reste un centre ouvert à tous et ne pourra peut-être pas répondre à toutes les demandes et souhaits.

Dès le **début de l'accueil** de l'enfant, un lien privilégié sera créé entre la famille, l'enfant et l'accueil de loisirs. Ceci s'exprimera par :

- Une visite de l'accueil de loisirs dès le premier jour.
- Des temps de discussion
- Une évaluation par l'équipe du degré d'autonomie de l'enfant
- Une définition du rôle de chacun au sein de l'équipe d'animation avec notamment la désignation d'un interlocuteur référent.

Durant **toute la période d'accueil** aura lieu la consolidation du protocole d'accord en mettant en place les points suivants :

- Un travail régulier de l'équipe d'animation sur les temps de la vie quotidienne et d'activités
- Une création de liens entre l'enfant et les autres enfants.
- Une évaluation des difficultés, problématiques rencontrées.
- Des rencontres régulières entre les parents, l'enfant et les animateurs pourront être mises en place

À la **fin de l'accueil** de l'enfant sur la structure, une dernière rencontre pourra réunir tous les acteurs permettant :

- La réalisation d'une évaluation globale.
- L'expression du ressenti de tous.
- La décision de reconduire le protocole ou de le stopper.